



A QUOI SERT LA

taxe d'apprentissage?

La taxe d'apprentissage est destinée à financer des investissements et des activités liés à la pédagogie.

1 ACQUISITION DE NOUVEAUX OUTILS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

L'école s'est dotée de nouveaux logiciels dans le domaine des Systèmes Embarqués et a formé ses enseignants à ces derniers.

Le département Systèmes Embarqués & Instrumentation s'est offert un laboratoire Mécatronique équipé de matériels de mesures, de systèmes de prototypage...

2 SERVICES AUX ETUDIANTS

Accès au Fablab de l'école pour la réalisation de leurs projets technologiques et pédagogiques : impression 3D, Technodrill, prototypage électronique...

Modernisation des équipements : amphis, salles de cours...

Pédagogie active par projets inspirée de cas industriels

3 UNE FORMATION SUR-MESURE

Les étudiants sont acteurs dans le choix de leur parcours technologique.

Approches métiers : présentation/illustration de métiers assurés par des industriels en poste.

Choix parmi 15 Dominantes

Professionnalisation des enseignements : cours, TP assurés par des intervenants extérieurs issus de l'entreprise et ou des visiting professors

4 POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE?

Devenir acteur de la pédagogie

Rencontrer et recruter vos futurs collaborateurs

Se faire connaître : conférences technologiques/thématiques, présentations métiers, tables rondes



COMMENT VERSER

votre taxe d'apprentissage à l'ESIGELEC

HORS QUOTA

CATÉGORIE B

UAI de l'ESIGELEC : 076 23 78 X

Aucun cumul possible entre les catégories A et B.

2 QUOTA & CSA

Vous pouvez verser à :

CFA FSCMT Section ESIGELEC: UAI: 076 31 51 M Code RNCP: 170 25 50 H

3 DONS

Don en nature : matériels, équipements Don financier Don d'expertise / Compétences Mises à disposition d'intervenants

Les différents dons sont défiscalisables à hauteur de 60%

Contact: taxe.apprentissage@esigelec.fr













